



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....26
Votants.....31

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame KECHKECH

Délibération numéro :
2019/044

Tableau des effectifs :
modification

ETAIENT EXCUSES : Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Isabelle CARTAILLAC

PROCURATIONS : Nathalie FORT pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Dominique DUCROS pouvoir à Maryse DAURES, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Claude ASSIER, Frédéric FABRE pouvoir à Emmanuelle GAZEL

ETAIENT ABSENTS : Nathalie FORT, Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Frédéric FABRE

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 3 avril 2019, que la convocation du conseil avait été établie le mercredi 20 mars 2019

Le Maire



Madame Elodie PLATET est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Axel PORET, Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pris notamment en son article 34 qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant que les postes supprimés correspondent à des départs en retraite au sein des services Vie des quartiers, Culture/musée et Education, il convient de supprimer un poste de Technicien principal de 2ème classe à temps complet, deux postes d'Adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet et un poste d'ATSEM principal de 1ère classe à temps complet,

	SUPPRESSION	DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL	DATE
1	Technicien principal de 2ème classe	Temps complet	01/04/2019
2	Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps complet	01/04/2019

1	ATSEM principal de 1ère classe	Temps complet	01/04/2019
---	--------------------------------	---------------	------------

Considérant qu'il convient au Conseil municipal d'approuver les modifications apportées aux tableaux des effectifs, ci-joint en annexe,

Aussi, après avis favorable du Comité Technique en date du 14 mars 2019 et de la Commission ressources humaines en date du 18 mars 2019, il est proposé au Conseil municipal de :

1. D'approuver les modifications du tableau des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS AGENTS PERMANENTS AU 01/04/2019

Cat.	Filière	Grades	Effectif		Création de poste	Suppression de poste	Solde effectif		Équivalent temps plein	
			Théorique	Pourvu			Théorique	Pourvu		
A		Directeur Général des Services	1	1			1	1	1	
		Directeur Général Adjoint des Services	2	2			2	2	2	
		Directeur des Services Techniques	1	1			1	1	1	
Emplois fonctionnels			4	4	0	0	4	4	4	
A	Administrative	Attaché principal	9	8			9	8	8	
		Attaché	4	3			4	3	3	
	Technique	Ingénieur Principal	2	1			2	1	1	
		Ingénieur	2	1			2	2	2	
	Culturelle	Conservateur de bibliothèque	1	1			1	1	1	
		Attaché de Conservation du patrimoine	2	1			2	1	1	
	Police	Directeur de Police Municipale	1	1			1	1	1	
	Total catégorie A			21	16	0	0	21	17	17
	B	Administrative	Rédacteur principal de 1ère classe	2	2			2	2	2
Rédacteur principal de 2ème classe			1	1			1	1	1	
Rédacteur			4	4			4	4	4	
Technique		Technicien principal de 1ère classe	9	9			9	9	9	

		Technicien principal de 2ème classe	4	4		1	3	3	3
		Technicien	3	3			3	3	3
	Sportive	Éducateur APS principal de 1ère classe	10	10			10	10	10
		Éducateur APS principal de 2ème classe	2	2			2	2	2
		Educateur APS	1	0			1	0	0
	Culturelle	Assistant de conservation principal 1ère classe	3	3			3	2	2
		Assistant de conservation principal 2ème classe	1	1			1	0	0
		Assistant de conservation	2	1			2	1	1
		Assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	1			1	1	1
	Animation	Animateur	1	1			1	1	1
Total catégorie B			44	42	0	1	43	39	39
C	Administrative	Adjoint administratif principal de 1ère classe	27	27			27	27	26.5
		Adjoint administratif principal de 2ème classe	19	19			19	19	19
		Adjoint administratif territorial	10	10			10	10	9.77
	Technique	Agent de maîtrise principal	23	23			23	23	23
		Agent de maîtrise	21	21			21	21	21
		Adjoint technique principal 1ère classe	42	41		2	40	39	38.76

	Adjoint technique principal 2ème classe	49	46			49	47	44.87
	Adjoint technique territorial	53	53			53	53	48.69
Sociale	ATSEM principal de 1ère classe	13	13		1	12	12	12.00
	ATSEM principal 2ème classe	10	10			10	10	8.95
Sportive	Opérateur qualifié APS	1	1			1	1	1
Culturelle	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	4	4			4	4	3.8
	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	3	3			3	3	2.86
	Adjoint du patrimoine territorial	5	5			5	5	4.26
Police	Brigadier Chef principal	6	6			6	6	6
	Gardien-Brigadier	6	5			6	5	5
	Adjoint d'animation principal 2ème classe	3	3			3	3	2.97
	Adjoint d'animation territorial	2	2			2	2	1.97
Total catégorie C		297	292	0	3	294	290	280.40
TOTAL GENERAL		366	354	0	4	362	350	340.40

2 - D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

